SIMPLEX-hochwertiger, extra kurzer Holzstiel • pour maillets SIMPLEX avec boîtier en fonte malléable

EH 3244.

Description produit

Le manche en bois SIMPLEX extrêmement court de la série 3244 est utilisé dans le boîtier SIMPLEX en fonte malléable de 80 mm de diamètre. Sa forme compacte empêche de heurter l'extrémité de la poignée sur le so.
Ces manches en bois de qualité, absorbant les vibrations et ergonomiques disposent d'une double-couche de vernis dans la zone de préhension, ce qui les rend insensibles à l'encrassement.
Grâce à eux, le SIMPLEX tient nettement mieux dans la main que des maillets en caoutchouc traditionnels.
Suivant le principe SIMPLEX les manches aussi sont adaptables. Cela n'épargne pas seulement la trésorerie, mais aussi les ressources.
Caractéristiques du produit :

- Manche en bois SIMPLEX de haute qualité pour boîtier en fonte malléable de 80 mm de diamètre.
- Manche extra court, pas de heurt de l'extrémité de la poignée.
- Amortissant les vibrations.
- Ergonomique.
- Double-couche de vernis dans la zone de préhension (insensible à l'encrassement).
- À longues fibres, très solide.
- Important pour la sécurité (ne se cassent pas en deux).
- Peut être équipé ultérieurement, donc très économique et préservant les ressources.

Matières

Manche

- bois

Plus d'informations

Autres produits

- Boîtier SIMPLEX en fonte malléable

Informations détaillées

Ø	Dimensions Longueur x Largeur x Hauteur [mm]		Modèle de manche	[g]	GTIN	proficl@ss 5.0	ecl@ss 10.1	Référence article
80	230	230 x 38,5 x 38,5	**extra court**	150	4030618312833	EAC428c022	21-04-91-06	3244.082

Conformité

Conforme à la directive RoHS

Conforme à la directive 2011/65/CE et à la directive 2015/863.

Ne contient pas de substances SVHC

Pas de substances SVHC avec une teneur supérieure à 0,1% m/m – Liste SVHC [REACH] au 23.01.2024.

Ne contient pas de substances de la Proposition 65

Aucune des substances de la Proposition 65 présente.
https://www.P65Warnings.ca.gov/

Ne contient pas de minerais de la guerre

Ce produit ne contient pas de substances classées comme "minerais de la guerre" telles que le tantale, l'étain, l'or ou le wolfram provenant de République démocratique du Congo ou de pays frontaliers.